

DECRET N° 80/267 /S.G.G. du 18/06/80  
portant nomination de Monsieur DIAKOUNDILA  
Edmond, Professeur Certifié d'Education  
Physique et Sportive en qualité de Directeur  
Des Activités Sportives à la Direction Générale  
des Sports.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 juillet 1979;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 79/706 du 30 décembre 1979 portant modification  
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 80/022 du 18 janvier 1980 portant attributions et  
organisation du Ministère de la Culture, des Arts et des Sports, Chargé de la  
Recherche Scientifique;

Vu le décret n° 77/713 du 23 décembre 1977 portant nomination de  
Monsieur MIGAMBAÏNOU Jacques;

Le Conseil de Cabinet entendu;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur DIAKOUNDILA Edmond, Professeur d'Education Physique et  
Sportive, est nommé Directeur des Activités Sportives à la Direction Générale  
des Sports en remplacement de Monsieur MIGAMBAÏNOU Jacques appelé à d'autres  
fonctions.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret  
sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise  
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 18 Juin 1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture, des Arts  
et des Sports, Chargé de la Recherche  
Scientifique,

Jean-Baptiste TATI-TOUARD.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colongé Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri IOPES.-